

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2023

### **N°2023-334 – CONFÉRENCE « S'ÉCOUTER, SE CONNAITRE, POUR GRANDIR ENSEMBLE »**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Considérant **que** le Réseau Parentalité du Pays de Chantonnay créé en mai 2022 a pour objectif de soutenir les familles dans leur rôle parental en prenant appui sur leurs savoir-faire, leurs ressources et en les associant à la création de projets.

Le réseau souhaite donc organiser le mardi 5 décembre 2023, une conférence autour de la thématique « S'écouter, se connaître, pour Grandir Ensemble » avec la présence de Jean EPSTEIN, pour cela un devis auprès de la société TPMA formation a été établi.

### LA PRESIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide donc de signer le devis de la société TPMA Formation pour un montant de 1 952.00 € TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 12 septembre 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 12/09/2023.